

## Le programme Interreg III A de l'Union européenne

« Jusqu'à décembre 2006, l'initiative communautaire poursuit son action après le succès des programmes précédents INTERREG I (1990-93) et INTERREG II (1994-99). En effet, la coopération franco-britannique a déjà vu près de 400 projets transfrontaliers se concrétiser au sein de ces programmes.

L'objectif d'INTERREG III A est d'encourager la coopération entre des régions frontalières. Dans ce cadre, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) permet de cofinancer des projets régionaux entre partenaires, séparés par une frontière, mais unis par des intérêts communs.

### Les actions prioritaires visent à :

- favoriser une coopération transfrontalière au service du citoyen,
- promouvoir un développement territorial équilibré,
- promouvoir une région attractive et accueillante.

Ce sont la France et la Grande Bretagne, deux pays membres de l'Union européenne qui s'associent dans ce programme, à la mise en place de projets régionaux au bénéfice mutuel. A ce titre, les projets doivent avoir une portée cohérente et durable sur la population. »



Source [www.interreg3.com](http://www.interreg3.com)

Pour plus d'informations, consulter [www.interreg3.com](http://www.interreg3.com)